



inFOs

JUIN
2018

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires

ADJOINTS TECHNIQUES

Compte-Rendu de la CAP Nationale des Adjointes Techniques du 19 juin 2018

Déclaration liminaire	2-3
Ordre du jour	4
Déroulement de la CAP et réponses de l'administration	4
Intégrations	4
Réorganisation	4
Mobilité – cycle 2018-9	5
Renouvellement emploi fonctionnel	5
Date prévisionnelle de la prochaine CAP nationale	6
Coordonnées des élu(e)s en CAP	6
Coordonnées du syndicat national	6

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Nous répondons aujourd'hui à une convocation de la CAP des adjoints techniques ayant notamment pour objet les mutations. A ce propos, **Force Ouvrière** réclame le retour à 3 cycles de mobilité, l'administration elle-même en démontrant tous les jours le besoin. Il est inconcevable que les adjoints techniques et les services attendent aussi longtemps pour pouvoir espérer une mobilité, et ce, au détriment de la qualité du service public occasionné par les vacances de postes sur de longue période.

Par ailleurs, compte tenu du nombre impressionnant de postes vacants ou susceptibles d'être vacants qui ne font l'objet d'aucune candidature, l'administration devrait s'interroger sur la nécessité de recruter dans le corps et de proposer des postes attractifs sur des missions d'adjoints techniques.

Les projets de réformes ultralibérales « jusqu'au boutistes » portés par ce gouvernement au travers d'Action Publique 2022, dans la continuité des précédents, engagés sans la moindre considération pour les personnels et les citoyens visent à modifier fondamentalement les principes républicains :

- Au nom du dogme de la maîtrise des dépenses publiques, les privatisations et abandons de missions remettant gravement en cause l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire.
- La rémunération des agents publics qui serait conditionné à l'arbitraire des chefs de service, dans un cadre contraint, le mérite supposé remettant en cause le déroulement de carrière des personnels.
- La remise en cause des prérogatives des CAP soumettant le fonctionnaire également à l'arbitraire du chef de service en matière de mobilité et de promotion.
- La création d'un plan de départ volontaire (licenciement) réservé au fonctionnaire non réemployable subissant une réorganisation.
- Le remplacement du recrutement statutaire par des recrutements de précaires contractuels qui seraient tributaires de leur employeur pour leur avenir professionnel plutôt que de la qualité de service public rendu au citoyen par l'application de la réglementation.

Enfin, la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique annoncée par le Chef de l'État, c'est bien sûr concrètement baisser les dépenses publiques, mais c'est aussi et surtout voir disparaître les services publics de proximité, sous-préfectures, préfectures, tribunaux d'instance, hôpitaux, services des impôts

Force Ouvrière dénonce et rejette ces orientations et revendique une tout autre politique pour le service public respectueuse de l'égalité républicaine des citoyens sur l'ensemble du territoire quelles que soient leurs situations sociales et/ou géographiques.

Force Ouvrière rappelle que le service public est la seule richesse des plus démunis et qu'à ce titre, il doit être préservé.

Le 22 mai les 9 organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique ont appelé à la grève et à la manifestation pour faire obstacle à l'ensemble des projets gouvernementaux de casse du statut des fonctionnaires et de casse de la Fonction Publique, la prise de conscience des personnels se poursuit.

Pour **Force Ouvrière**, il s'agit surtout de défendre les services publics et les valeurs qu'ils incarnent : liberté, laïcité, égalité, gratuité, indépendance, solidarité, ainsi que le modèle social républicain, **mais aussi les emplois notamment dans nos ministères gravement menacés**, en effet nos ministères rendent 80 % des emplois à la Fonction publique de L'État au titre de 2018 et dans cette logique d'austérité à ce rythme à l'échéance des suppressions de poste annoncées pour 2022, cela pourrait représenter 40 000 postes soit la quasi-totalité des effectifs des ministères et ne nous dites pas que cette question ne vous préoccupe pas !

Par ailleurs, concernant nos ministères, le projet gouvernemental dit « loi d'orientation des mobilités » (LOM) qui est une ouverture à la privatisation des réseaux routiers, aura pour conséquence de transformer l'utilisateur en client qui subira péages, vignettes et redevances, condamné à payer dès lors qu'il utilisera son automobile pour se rendre au travail, faire ses courses, voir son médecin ou sa famille et ce dans un contexte où l'alternative que constitue le service public ferroviaire est gravement remis en cause par le gouvernement !

Ce projet s'il se concrétise impactera l'ensemble des services des DIR en passant par la DGITM en Administration Centrale et en premier lieu l'ensemble de leurs services supports (Secrétariat général, notamment, les RH, la comptabilité, logistique...) qui subiront immédiatement des réorganisations et des mutualisations afin de répondre au dogme de la réduction des dépenses et de la baisse des effectifs.

Et nous n'évoquerons pas ici les risques bien réels d'éclatement du CEREMA et des conséquences pour ses personnels que représenterait la possible création de cette Agence et celle de la Cohésion Territoriale.

Pour **Force Ouvrière**, l'heure est à la mobilisation !

Force Ouvrière revendique :

- L'arrêt des baisses budgétaires, des réductions d'effectifs, des suppressions de missions et des réorganisations incessantes qu'elles induisent affaiblissant le Service Public,
- des recrutements statutaires et des budgets à hauteur des missions et des besoins de service public pour respecter l'égalité républicaine pour l'ensemble des citoyens,
- Le dégel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation à hauteur de 16 % a minima pour compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000,
- L'abrogation du jour de carence,
- Une véritable révision et revalorisation de la grille de salaire,
- Un régime indemnitaire revalorisé lié au corps et au grade
- Le maintien des CHSCT avec l'amélioration de leurs prérogatives,
- Le maintien des CT et de leurs prérogatives,
- Le maintien des CAP et de leurs prérogatives qui garantissent l'égalité de traitement entre les agents,
- La défense et la pérennisation de la retraite par répartition,

Concernant le PPCR, **Force Ouvrière** n'a jamais été dupe, depuis plus de 3 ans, notre organisation syndicale a dénoncé ce dispositif en démontrant à quel point il est nuisible pour les carrières, les rémunérations et le calcul de la pension des personnels. **Force Ouvrière** dénonce ses promoteurs que sont l'administration et les organisations syndicales accompagnatrices qui ont œuvré ensemble à sa mise en œuvre : l'UNSA, la CFDT et la FSU.

Au demeurant, le constat de **Force Ouvrière** reste le même, nous avons besoin de taux de promotion suffisants pour reconnaître les carrières et la technicité des adjoints techniques.

Il est également nécessaire d'améliorer l'accès à la catégorie B à un autre niveau que celui proposé par le plan de requalification comme le confirme clairement le rapport du CGEDD sur certains corps de catégories C publié en 2013.

C'est pourquoi, **Force Ouvrière** revendique une renégociation à la hausse des taux de promotion dans le corps et un meilleur accès à la catégorie B, accompagné de mesure de revalorisation de la grille de la catégorie B afin qu'aucun agent de catégorie B ou C promu en B ne soit lésé par le PPCR.

De plus, le déroulement de carrière des adjoints techniques passe également par la nomination dans les emplois fonctionnels notamment compte tenu de leur technicité dans leur spécialité et de leur niveau de responsabilité sur nombre de missions spécifiques.

L'administration doit comme **Force Ouvrière** le fait, intervenir auprès de la Fonction Publique pour défendre ces emplois fonctionnels, obtenir leur revalorisation afin de leur redonner de l'attractivité et obtenir des postes supplémentaires.

Comme vous le savez, en 2017, **Force Ouvrière** a été reçu par la Fonction publique concernant le transfert prime/points et la revalorisation des Emplois fonctionnels. Un accord verbal a été obtenu et un décret devait être publié, où en sommes nous ? **Force Ouvrière** exige que la DRH intervienne auprès de la Fonction Publique pour œuvrer à la publication de ce décret.

Force Ouvrière rappelle son opposition au système d'individualisation des rémunérations que constitue le RIFSEEP.

C'est pourquoi **Force Ouvrière** invite les adjoints techniques à se mobiliser pour obtenir un régime indemnitaire revalorisé, lié au grade et intégré à termes dans le salaire pour le calcul de la pension.

Madame la Présidente il est temps que l'administration s'occupe réellement des agents de nos Ministères et notamment des adjoints techniques qui ont été depuis plusieurs années malmenés suite aux abandons de missions et réorganisations dogmatiques en cascade et oubliés de toute forme de reconnaissance.

Les élus Force Ouvrière à la CAP nationale

ORDRE DU JOUR

- **Intégrations**
- **Réorganisation**
- **Détachements**
- **Mobilité (cycle 2018-9)**
- **Renouvellement emploi fonctionnel**
- **Questions diverses**

DÉROULEMENT DE LA CAP ET RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Après lecture de la déclaration et notre demande du retour à 3 cycles de mobilité, l'administration nous a informés que ce n'était pas de sa compétence. La décision est interministérielle.

Nous déplorons encore une fois l'absence de l'UNSA.

INTÉGRATIONS

Nom	Prénom	Grade d'origine	Grade d'intégration	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'intégration	Observations
BRAUN	Christophe	AT territorial	AT	CD 57	CEREMA Est	01/09/18	Suite à détachement
LE MOUEL	Christophe	CEE	ATP2	DREAL Bretagne	DREAL Bretagne	01/07/18	Intégration directe

RÉORGANISATION

Un ATP2 redéployé dans son service suite à réorganisation de la DTER Centre-Est du DEREMA

MOBILITÉ – CYCLE 2018-9

Toutes les mobilités sont effectives au 1^{er} septembre 2018

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	grade	Observation
PATIN	Philippe	ENSM Marseille	DDT 45	ATP2	
BENAIS	Didier	CEREMA DTER IDF	DDT 95	ETST	Détachement intra MTES
MAGAUD	Christophe	FPT	DDT 04	ATP1	Détachement sous réserve de SERM
GLACET	Romuald	VNF DTND	DREAL HAUTS DE FRANCE	CEEP	Détachement intra MTES
ROY	Jonathan	VNF DTCB	DDT 58	CEE	Détachement intra MTES

Pour David VIGNOT le dossier est en attente pour son détachement sous réserve de SERM.

RENOUVELLEMENT EMPLOI FONCTIONNEL**Renouvellement de détachement dans l'emploi fonctionnel d'APST1**

Nom	Prénom	Grade de détachement	Service	Observations
MARTINEZ	Daniel	APST1	DREAL Occitanie	5 ans à compter du 30/08/18
ROSEMAIN	Louis	APST1	AC- SG/ATL3	5 ans à compter du 30/06/18

Renouvellement de détachement dans l'emploi fonctionnel d'APST2

Nom	Prénom	Grade de détachement	Service	Observations
LE CAM	Raoul	APST2	AC- SG/ATL2	5 ans à compter du 30/06/18

DATE PRÉVISIONNELLE DE LA PROCHAINE CAP NATIONALE**Promotions 2019 :**

- **Pré CAP le 13 novembre 2018**
- **CAP le 27 novembre 2018**

COORDONNÉES DES ÉLU(E)S EN CAP

Philippe LENIK	AC/SG/SPSSI/ATL3.3 Mail philippe.lenik@developpement-durable.gouv.fr	Tel : 01 40 81 20 59
Pedro MERLICCO	DREAL Grand Est/SG/PMG/Logistique Mail Pedro.Merlicco@developpement-durable.gouv.fr	Tel : 03 88 13 05 57
Charles VALLEE	AC/SG/SPSSI/ATL1 Mail Charles.Vallee@developpement-durable.gouv.fr	Tel : 01 40 81 98 17
Yannick ODON	DEAL Réunion/SG/UGP Mail yannick.odon@developpement-durable.gouv.fr	Tel : 02 62 40 26 26
Baco BE MOUSSA	DEAL Mayotte/SIST/PARC Mail be.moussa@developpement-durable.gouv.fr	Tel : 02 69 61 12 03

COORDONNÉES DU SYNDICAT NATIONAL

Permanence Nationale SNP2E-FO Tél : **01 40 81 24 20** Fax : 01.40.81.24.13
Mail fo-snp2e.syndicats@i-carre.net

**Bulletin d'adhésion**

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement Force Ouvrière.

NOM : PRENOM :

GRADE : IM

SERVICE

ADRESSE :

TELEPHONE : DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN P2E-FO

**MTES-MCT - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.